

ENTREPRISES

Conditions appliquées aux opérations bancaires



TARIFS APPLICABLES AU 21 AOÛT 2017



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
BENIN**

Depuis de nombreuses années, Société Générale Bénin accompagne les entreprises, associations, institutions et acteurs de l'économie publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir **la Banque Préférée** des entreprises.

Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une relation durable fondée sur la confiance et la transparence.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 21 août 2017.

Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller de clientèle. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par fax.

Ce document est également disponible sur notre site internet : www.societegenerale.bj

Tarifs en vigueur au 21 août 2017.

Le Taux Effectif Global (TEG) est calculé par une formule, à partir du montant du prêt, du taux, du montant de l'échéance, des frais de dossier, des frais d'assurance.

Taux de base Société Générale Bénin : 9%, susceptible de variation à tout moment.

VOTRE SERVICE DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale Bénin vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.

A ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque en ligne.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à internet ou à la télé-transmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre conseiller un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

Parlez-en à votre conseiller.

SOMMAIRE

1	COMPTE AU QUOTIDIEN	06
1.1.	TENUE DE COMPTE	6
1.2.	RECHERCHES	6
1.3.	AUTRES OPERATIONS	7
2	SERVICES DE CASH MANAGEMENT	08
2.1.	SERVICES DE BANQUE ELECTRONIQUE	8
2.2.	AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT	8
3	ENCAISSEMENTS DANS L'UEMOA ET À L'INTERNATIONAL	09
3.1.	VIREMENTS RECUS	9
3.2.	CARTE	9
3.3.	CHÈQUE	9
3.4.	EFFET	10
3.5.	ESPECES	11
4	REGLEMENTS DANS L'UEMOA ET À L'INTERNATIONAL	12
4.1.	VIREMENT EMIS	12
4.2.	CARTE BUSINESS	13
4.3.	SERVICES LIÉS A VOS CARTES	14
4.4.	CARTES ESPECES	15
4.5.	CHEQUE	15
4.6.	EFFET	16
4.7.	ESPECES	16
5	OPERATIONS À L'INTERNATIONAL	17
5.1.	IMPORT	17
5.2.	EXPORT	19
5.3.	OPÉRATIONS DE CHANGE	20

6 FINANCEMENTS	21
7 PLACEMENTS	23
DÉPÔT	23
8 DATES DE VALEUR	24
9 GLOSSAIRE	26
10 SOCIETE GENERALE BENIN À VOTRE SERVICE	29

1- COMPTE AU QUOTIDIEN

	FCFA TTC
1.1 TENUE DE COMPTE	
■ Ouverture de compte courant entreprise	Sans dépôt minimum
■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Sans frais
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale Bénin	Sans frais
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Sans frais
■ Clôture de compte	Sans frais
<p>Commissions de tenue de compte Ces commissions mensuelles sont calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêt</p>	
■ Frais fixes de tenue de compte par mois	5.500
■ Commission de mouvement applicable sur le montant des opérations au débit du compte min	0,025%+TAF 5.500
■ Commission sur le plus fort découvert	0,025%+TAF
■ Commission de dépassement sur compte autorisé	5.500
■ Commission de dépassement sur compte non autorisé	6.600
Ces commissions sont perçues mensuellement.	
Relevés de compte	
■ Mensuels	Gratuit
■ A la demande par page	708
■ A la demande de l'administration fiscale par page	11.800
1.2 VOS RECHERCHES	
Recherche d'un document	
■ Relevé de compte et autres documents	
- Document de moins d'un an	5.900
- Document de plus d'un an	11.800
■ Supplément par photocopie	Gratuit

1.3 AUTRES OPÉRATIONS

Compartiment de coffre-fort

Cette commission annuelle est applicable au locataire titulaire d'un compte.

■ Location de coffre-fort	
- Caution	300.000
- Frais de location	I paran Nous consulter
<hr/>	
Avis à tiers détenteur ou saisie reçue	
■ Saisie (conservatoire / attribution)	41.300
■ Avis à tiers détenteur	41.300
<hr/>	
Attestations diverses	
- Attestation de solde / avoirs	21.240
- Attestation financière	47.200
- Attestation de virement bancaire	35.400
- Attestation de capacité financière	47.200
- Attestation de bonne relation	47.200
- Attestation de ligne de crédit	47.200
- Attestation d'engagement ou de non engagement	47.200
- Attestation de plafond de caution	23.600
- Attestation de ressource	47.200
- Attestation de recommandation	47.200
- Autres attestations	47.200
- Récépissé de dépôt	23.600
- Duplication de pièces comptables	2.950
- Attestation bancaire	47.200
- Information semestrielle des cautions	23.600
- Boîte à lettre SGB / reproduction de clé de la boîte	Gratuit

2- SERVICES DE BANQUE A DISTANCE

	FCFA TTC
2.1 SERVICES DE BANQUE ELECTRONIQUE	
Internet	
■ Sogebenin - Abonnement mensuel	5.000
Téléphone	
■ Messalia (SMS Banking) - Abonnement mensuel	3.000
■ Call Center - 21 31 99 92 / 21 31 83 00 Accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h	Gratuit
2.2 SERVICES DE CASH MANAGEMENT	
SOGECASHWEB	
Ensemble de services sur Internet permettant la gestion de vos comptes, tenus par Société Générale Bénin ou d'autres banques, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Ces services sont disponibles sur smartphones et tablettes.	
■ Abonnement mensuel à SOGECASHWEB	
- Abonnement mensuel	17.700
- Option relevé intra-day mensuel	11.800

3. ENCAISSEMENTS DANS L'UEMOA ET A L'INTERNATIONAL

	FCFA TTC
3.1 VIREMENTS RECUS	
Virement UEMOA Traitement du virement (toute place et toute banque confondue)	Gratuit
Virement international ■ Virements reçus en devise quel que soit le pays d'émission Virement en euro	Gratuit
■ Mise en disponibilité (client de passage) - Commission d'intervention min	0,15%+ TAF 16.500
- Frais de dossier	5.900
■ Mise à disposition (client autre banque) - Commission d'intervention min	0,25%+TAF 16.500
- Frais de dossier	5.900
3.2 CARTE	
Encaissement en magasin - Offre de location d'un TPE par mois - Commissions monétiques ■ Réseau VISA (1) par transaction ■ Réseau MASTERCARD par transaction	30.000 2 à 3% 2,75 à 4,5%
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;">(1) Le taux à appliquer aux commerçants est laissé à la discrétion de la banque.</div>	
3.3 CHÈQUE	
Opérations dans l'UEMOA ■ Encaissement de chèques - tiré sur SGB - payable(s) au Bénin - payable(s) dans la zone UEMOA	Gratuit Gratuit Gratuit
■ Impayé reçu - Frais imputés au bénéficiaire - Frais imputés à l'émetteur : Lettre d'avertissement pour impayé chèque*	Gratuit

		FCFA TTC
Frais d'impayé		0,1% +TAF
	min	5.500
	max	11.000
- Port lettre d'avertissement		17.700
- Frais de dossier interdit bancaire		17.700
- Frais de régularisation		5.900
- Chèque émis en infraction interdit bancaire		11.800
<p>*La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques.</p>		
<p>Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.</p>		
<h3>Opérations à l'international</h3>		
<h4>■ Chèques reçus de l'étranger</h4>		
Chèque en euro		
- Commission d'encaissement		0,30%+TAF
	min	16.500
- Frais d'envoi		14.160
<hr/>		
<h4>■ Frais en cas d'impayé</h4>		
		0,10%+TAF + frais de correspondant
	min	16.500
<hr/>		
<h4>■ Chèques en autres devises</h4>		
- Commission de change		0,20%+TAF
	min	11.000
- Commission d'encaissement		0,30%+TAF
- Frais d'envoi		14.160
<hr/>		
<h4>■ Frais en cas d'impayé</h4>		
		0,10%+TAF + frais de correspondant
	min	16.500

	FCFA TTC
3.4 EFFETS DE COMMERCE	
Encaissement des effets de commerce dans l'UEMOA	
■ Remise	
- Remise d'effet à l'encaissement (zone UEMOA)	5.500
Effets impayés dans l'UEMOA	
■ Effet Impayé	
- Frais d'impayé:	
■ effet domicilié SGB forfait	11.000
■ effet domicilié autre banque	0,10%+TAF
	min 11.000
	max 22.000
- Port lettre recommandée	Variable
- Frais de protêt	Variable
Encaissement des effets de commerce à l'international	
■ Encaissement d'un effet en euro:	
- Frais de dossier	Gratuit
- Commission d'encaissement	0,30%+TAF
	min 16.500
- Frais d'envoi	14.160
■ Frais en cas d'impayé	0,10%+TAF + frais de correspondant
	min 16.500
■ Encaissement d'un effet en autres devises :	
- Commission de change	0,20%+TAF
	min 11.000
- Commission d'encaissement	0,30%+TAF
- Frais d'envoi	14.160
Effets impayés à l'international	
- Frais en cas d'impayé	0,10%+TAF + frais de correspondant
	min 16.500
3.5 ESPECES	
Dépôts	
Dépôts d'espèces (frais de timbre 50 Frs)	Offert

4. REGLEMENTS DANS L'UEMOA ET A L'INTERNATIONAL

	FCFA TTC
4.1 VIREMENTS EMIS	
Virement dans l'UEMOA	
■ Virement dans UEMOA (quel que soit le montant)	
•SICA	
Commission de transfert	15.000
Taxe sur la commission	1.500
•RTGS	
Commission de transfert	11.000
Frais de SWIFT	5.900
■ Par votre agence	
- Interne de compte à compte par et pour le même titulaire	Gratuit
- Interne entre titulaires différents	Gratuit
■ Virement RTGS	
- Virement émis sur place vers un tiers	5.500
■ Par internet et mobile	
- Saisie de virement occasionnel sur SOGEBENIN	Gratuit
- Virement occasionnel déclenché par SOGECASHWEB	50% de réduction du tarif standard ci-dessus
Virement international	
■ Virement en euro < 500.000 FCFA	
- Commission de transfert	0,30%+TAF
I min	16.500
- Taxe (TTHU)	0,60%
- Commission de change	Néant
- Frais SWIFT	10.620
- Autorisation de change à la charge du demandeur	
■ Virement en autres devises < 500.000 FCFA	
- Commission de transfert	0,30%+TAF
I min	16.500
- Taxe (TTHU)	0,60%
- Commission de change	0,20%+TAF
I min	16.500
- Frais SWIFT	10.620
- Autorisation de change à la charge du demandeur	

	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> ■ Virement en euro > 500.000 FCFA <ul style="list-style-type: none"> - Commission de transfert min 27.500 - Taxe (TTHU) 0,60% - Commission de change Néant - Frais SWIFT 10.620 - Autorisation de change à la charge du demandeur 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Virement en autres devises > 500.000 FCFA <ul style="list-style-type: none"> - Commission de transfert min 27.500 - Taxe (TTHU) 0,60% - Commission de change min 16.500 - Frais SWIFT 10.620 - Autorisation de change à la charge du demandeur 	
<p>Il est fait obligation à tous les clients de remplir et de signer les formulaires de change pour tout transfert supérieur à cinq cent mille (500.000) FCFA en complément des pièces justificatives.</p>	
Commissions spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Commission d'annulation d'ordre de virement étranger 	11.000
<ul style="list-style-type: none"> ■ Commission perçue par le correspondant pour recherche <ul style="list-style-type: none"> - Recherche sous 30 jours 20 Euros - Recherche entre 30 et 90 jours 75 Euros - Recherche entre 90 et 365 jours 150 Euros - Recherche au delà de 365 jours 230 Euros 	

	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> ■ I-transfert reçu en Euro <ul style="list-style-type: none"> - Crédité en compte - Perçu en espèces 	<p>Nous consulter</p> <p>Nous consulter</p>
<p>Le service i-transfert est souscrit auprès d'une agence du groupe Société Générale en France pour effectuer des transferts réguliers vers SGB à coût réduit.</p>	
<h3>Virements permanents</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Traitement du virement <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place - Exécution périodique du virement permanent : <ul style="list-style-type: none"> • Vers un compte SGB • Vers un compte confrère • Vers UEMOA 	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>2.200</p> <p>16.500</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Modification de virement permanent 	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à disposition de fonds 	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Virement émis pour paiement de salaire (VIREXPRESS) <ul style="list-style-type: none"> - Quel que soit le nombre de lignes de virement 	<p>Gratuit</p>
<h2>4.2 CARTES BUSINESS</h2>	
<h3>Cotisation mensuelle de cartes business</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cartes VISA BUSINESS <ul style="list-style-type: none"> - Carte VISA BUSINESS 	<p>4.200</p>
<h3>Commissions de retrait dans l'UEMOA</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Retrait d'espèces par carte en zone UEMOA <p>Retrait d'espèces au Bénin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur distributeur SGB - Sur distributeur zone UEMOA (carte ECLAIR) - Sur distributeur autre banque (carte VISA) 	<p>Gratuit</p> <p>500</p> <p>1.100</p>

	FCFA TTC
Commissions de retrait à l'International	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Retrait d'espèces sur distributeur de billets à l'étranger <p style="text-align: right;">I min</p>	2,50% du montant 2.750
 Paiement par carte dans l'UEMOA	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Paiement chez un commerçant - Zone UEMOA 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cash Advance (retrait TPE) - sur équipement SGB - sur équipement autre banque au Bénin 	Gratuit 2.750
 Paiement par carte à l'International	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Paiement par carte à l'étranger (via internet) 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ■ Paiement chez un commerçant - Hors UEMOA <p style="text-align: right;">I min</p>	1,50%+TAF 200F+taxe
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cash Advance (retrait TPE) - sur équipement à l'étranger (hors Bénin) 	4.000F+2,33% du montant + TAF
4.3 SERVICES LIÉS AUX CARTES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplacement de la carte - A l'occasion de son renouvellement - En cas de dysfonctionnement - A votre demande : refabrication 	5.000 Gratuit 5.500
<ul style="list-style-type: none"> ■ Annulation de la carte : - Sur demande client - Sur instruction de banque 	5.500 Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ■ Consultation de solde - Distributeur SGB - Distributeur autre banque au Bénin Distributeur étranger hors Bénin 	Gratuit 770 1.770
<ul style="list-style-type: none"> ■ Restitution de carte capturée 	Gratuit

	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> ■ Commission d'autorisation de dépassement du plafond standard de paiement par carte bancaire/par demande 	1.100
<ul style="list-style-type: none"> ■ Blocage de la carte <ul style="list-style-type: none"> - Pour motif de perte, vol ou utilisation frauduleuse - Par la banque pour utilisation abusive d'une carte 	5.900 Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ■ Opérations diverses sur cartes <ul style="list-style-type: none"> - Levée d'opposition - Expédition de carte ou code à domicile - Envoi de code secret par voie postale - Réédition de code confidentiel - Edition de mini relevé sur distributeur - Frais sur retour de paiement (voucher) - Destruction de carte après 6 mois de gardiennage 	Gratuit Nous consulter Nous consulter 4.400 Gratuit Nous consulter 5.900
4.4 CARTES ESPÈCES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cartes privatives de retrait ■ Cotisation mensuelle cartes salaires <ul style="list-style-type: none"> - Carte Salaire 	500
4.5 CHÈQUE	
Opérations au Bénin	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Remise d'un chèque en agence <ul style="list-style-type: none"> - Formules barrées non endossables - Formules non barrées taxe par vignette 	Gratuit 100F
<ul style="list-style-type: none"> ■ Paiement par chèque <ul style="list-style-type: none"> - Emission d'un chèque de banque payable au Bénin 	Gratuit 0,10%+TAF
min	3.300
max	27.500

	FCFA TTC
<ul style="list-style-type: none"> ■ Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur <ul style="list-style-type: none"> - par vignette 5.500 - par carnet 16.500 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Impayé <ul style="list-style-type: none"> - Frais imputé au bénéficiaire Gratuit - Lettre d'avertissement pour impayé chèque* (frais imputé à l'émetteur) - Frais d'impayé 0,10%+TAF <ul style="list-style-type: none"> min 5.500 max 11.000 - Port lettre d'avertissement 17.700 - Frais de dossier interdit bancaire 17.700 - Frais de régularisation 5.900 - Chèque émis en infraction interdit bancaire 5.900 	
<p>*La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Lettre chèque Nous consulter 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Forçage pour paiement de chèque avec ou sans chéquier 1.100 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Annulation d'un chèque de banque payable au Bénin 5.500 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Destruction d'un chéquier non réclamé (après trois mois) 5.900 	
<h3>Opérations à l'International</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Chèques émis vers l'étranger <ul style="list-style-type: none"> Chèque de banque en euro <ul style="list-style-type: none"> - Frais de dossier Gratuit - Commission de transfert 0,30%+TAF <ul style="list-style-type: none"> min 16.500 - Frais SWIFT 10.620 - TTHU 0,60% 	

		FCFA TTC
■ Chèque de banque en autres devises		
- Commission de transfert		0,30%+TAF
	min	16.500
- Commission de change		0,20%+TAF
	min	16.500
- Frais SWIFT		10.620
- TTHU		0,60%
4.6 EFFET		
■ Remise d'un effet au Bénin :		
- Remise d'effet à l'escompte		
• Commission de bordereau		0,25%+TAF
• Intérêts	max TBB+2	max 11%+TAF
■ Remise d'un effet en euro:		
- Frais dossier		Gratuit
- Commission de transfert		0,30%+TAF
	min	16.500
- Frais SWIFT		10.620
- TTHU		0,60%
■ Emission d'un effet en autres devises		
- Commission de transfert		0,30%+TAF
	min	16.500
- Commission de change		0,20%+TAF
	min	16.500
- Frais SWIFT		10.620
- TTHU		0,60%
4.7 ESPÈCES		
■ Retraits		
- Retrait d'espèces à l'agence tenant votre compte avec chéquier		Gratuit
- Retrait d'espèces par chèque de guichet		2.200
- Retrait d'espèces déplacé dans une agence située dans une autre ville		Gratuit

5. AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Vous souhaitez développer votre activité à l'international.

Que vous soyez importateur ou exportateur, bénéficiez de l'expertise Société Générale Bénin pour simplifier vos opérations. Notre cellule de relation Chine-Afrique est là pour vous assister dans toutes vos opérations avec l'Asie.

Grâce à notre nouvelle organisation, nous vous aidons à concrétiser localement vos projets. Ancrées dans le tissu économique et social du pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Conseiller de Clientèle est votre interlocuteur privilégié.

Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et peut vous mettre en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement.

	FCFA TTC
5.1 IMPORT	
Remise documentaire	
■ Ouverture remise documentaire	
- Frais de dossier	16.500
- Frais SWIFT	10.620
■ Acceptation remise documentaire	
- Commission d'acceptation	22.000
- Frais SWIFT	10.620
■ Règlement remise documentaire	
- Commission de transfert	0,15%+TAF
l min	16.500
- Commission d'encaissement	0,30%+TAF
l min	16.500
- Commission de change (autres devises hors EUR)	0,20%+TAF
l min	16.500
- Frais SWIFT	10.620
- Taxes de transfert hors UEMOA	0,60%
■ Modification remise documentaire	
- Commission de prorogation	27.500
- Commission de renvoi des documents au cédant	commission d'envoi + commission d'annulation (voir ci-dessous)

	FCFA TTC
- Frais d'envoi Afrique	29.500
- Frais d'envoi hors Afrique	59.000
- Commission de transfert de document à une autre banque	
■ Commission de transfert	16.500
■ Frais SWIFT	10.620
- Commission de délivrance de lettre de garantie	33.000
<hr/>	
■ Annulation remise documentaire	
- Commission d'annulation	0,30%+TAF
	16.500
	33.000
<hr/>	
Crédit documentaire	
■ Ouverture crédit documentaire en FCFA ou en EURO :	
- Frais de dossier	16.500
- Commission d'ouverture (trimestre indivisible)	0,40%+TAF
	27.500
- Commission de préavis	19.800
- Frais SWIFT	21.240
<hr/>	
■ Utilisation du crédit documentaire :	
- Commission d'utilisation :	0,25%+TAF
	33.000
- Commission de transaction :	0,40%+TAF
	16.500
- Commission de paiement différée	0,125%+TAF (par mois indivisible)
	27.500
- Frais SWIFT	14.160
- TTHU	0,60%
<hr/>	
■ Modification du crédoc	
- Commission de modification simple	16.500
- Commission de modification de montant	0,40%+TAF
	27.500
- Commission de prorogation :	
par trimestre indivisible	0,40%+TAF
	27.500
- Commission d'annulation :	0,10% +TAF
	27.500
	55.000
- Frais SWIFT	14.160

	FCFA / TTC
5.2 EXPORT	
Remise documentaire	
■ Ouverture remise documentaire export	
- Commission de domiciliation / dossier	11.000
■ Modification remise documentaire export	
- Commission de modification	Franco
■ Règlement remise documentaire export	
- Commission d'encaissement	0,40%+TAF
min	16.500
- Commission de change	0,20%+TAF
min	16.500
- Frais SWIFT	10.620
- Commission de négociation	0,20%+Agios
min	25.000+agios
- Frais d'envoi Afrique	29.500
- Frais d'envoi hors Afrique	59.000
Crédit documentaire	
■ Notification de crédit	
- Commission de notification	0,15%+TAF
min	27.500
- Commission de confirmation (trimestre indivisible)	0,20%+TAF
min	27.500
- Commission de transférabilité	0,15%+TAF
min	27.500
- Frais de dossier	17.700
- Frais SWIFT	14.160
■ Modification de crédit	
- Commission de modification simple	11.000
- Commission de modification du montant	
■ crédoc export confirmé :	0,20%+TAF
	(sur la différence du montant)
min	27.500

		FCFA TTC
■ crédoc export non confirmé :		voir commission de notification
- Commission de prorogation		0,20% +TAF (par trimestre indivisible)
	I min	27.500
- Frais SWIFT		14.160
<hr/>		
■ Négociation de crédit		
- Commission de négociation		0,20%+Agios d'escompte+TAF
<hr/>		
■ Utilisation de crédit		
- Commission d'encaissement		0,25%+TAF
	I min	27.500
	- Pour paiement différé	
0,125%+TAF (par mois indivisible)		
	I min	27.500
- Frais SWIFT		14.160
- Frais d'envoi de documents Afrique		29.500
- Frais d'envoi de documents hors Afrique		59.000

5.3 OPÉRATIONS DE CHANGE

Société Générale Bénin met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.

Commission de change

■ Achat de billets de banque en euro	Gratuit
■ Vente de billets de banque en euro	2%+TAF
■ Achat de billets de banque en autres devises	1%+TAF
■ Vente de billets de banque en autres devises	2%+TAF
■ Opérations de change à terme (comptant, fixe ou flexible)	Nous consulter

	FCFA TTC
5.4 DOMICILIATION DES IMPORTS / EXPORTS	
Commission de domiciliation import et export	11.000
Frais de rapatriement des recettes d'exportation	5.500

6. FINANCEMENTS

		FCFA / TTC
Le financement du cycle d'exploitation		
■ Crédit à court terme		
- Taux d'intérêt	max TBB+3	max 12%+TAF
- Frais de dossier		0,50%+TVA
	min	29.500
■ Découvert		
- Intérêts débiteurs	max TBB+4	13%+TAF
- Commission du plus fort découvert		0,025%+TAF
- Convention de Trésorerie		
Courante (CTC)	max TBB+3	12%+TAF
- Frais de dossier		0,50%+TVA
	min	29.500
■ Escompte		
Escompte de Lettres de Change et Billets à Ordre		
- Commission de bordereau		0,25%+TAF
- Intérêts	TBB+2	11%+TAF
- Frais de dossier		0,50%+TVA
	min	29.500
■ Effet impayé		
- Effet domicilié à SGB	Forfait	11.000
- Effet domicilié autres banques		0,10%+TAF
	min	11.000
	max	22.000
- Port de lettre		Variable
- Frais de protêt		Variable
Les crédits d'investissement		
■ Opération de crédit à moyen et à long terme :		
- Frais de dossier		1%+TVA
- Taux d'intérêts	max TBB +3	max 12%+TAF
Pour plus de renseignements		Nous consulter
Les garanties bancaires		
■ Cautions diverses		
- Frais de dossier		1/1000
	min	35.400

		FCFA TTC
- Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		3%+TAF
■ Traite avalisée		
- Frais de dossier		1/1000
	min	35.400
- Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		3%+TAF
■ Obligation cautionnée		
- Frais de dossier		1/1000
	min	35.400
- Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		3%+TAF
■ Cautions fournisseurs :		
- Frais de dossier		1/1000
	min	35.400
- Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		3%+TAF
■ Avance sur DAT		
Avance sur DAT non échu		
- Frais de dossier		Gratuit
- Taux de rémunération		taux du DAT+2%
- Durée	max	6 mois
- Plafond	max	80%

7. PLACEMENTS

		FCFA TTC
Comptes et Produits d'épargne		
■ Compte d'épargne	sans frais ni dépôt minimum	
■ Dépôt à Terme et Bon de Caisse	1 min	Nous consulter 5.000.000
■ Compte à Rente		Nous consulter

DATES DE VALEUR

LES REGLEMENTS AU BENIN

Retrait d'espèces en agence et aux distributeurs :
1 jour ouvré avant la date de comptabilisation (j-1)

Retrait d'espèces d'un compte épargne :
dernier jour de la quinzaine précédant l'opération

Paiement d'un chèque :
1 jour ouvré avant la date de comptabilisation

Paiement d'un effet :
1 jour ouvré avant la date de comptabilisation

Virement émis :
1 jour ouvré avant la date d'exécution (j-1)
maximum (j-15)

LES ENCAISSEMENTS AU BENIN

Versement d'espèces :
1 jour ouvré après la date de comptabilisation

Versement d'espèces sur compte épargne:
1er jour de la quinzaine

Virement reçu :
1 jour ouvré après la date de comptabilisation
ou max (j+15) pour les opérations sur un compte
épargne

Virement interne : valeur J

Remise de chèque

- SGB :

1 jour ouvré après la date de comptabilisation (j+1)

- Confrère :

2 jours ouvrés après la date de saisie (j+2)

- Confrère UEMOA :

2 jours ouvrés après la date de saisie

Remise effet à l'encaissement

- SGB :

1 jour après l'échéance

- Confrère :

2 jours après l'échéance

Remise effet à l'escompte:

1er jour ouvré suivant celui de la remise

CHEQUE

Emission de chèque de banque : j-1

Emission de chèque de banque autres devises : j-1

Rejet de chèque : j-1

Incident sur compte : j-1

Protêt : variable

Frais de demande de solde : j

LES REGLEMENTS AVEC L'ETRANGER

Virement émis

- en euros : j-1

- en autres devises : j-1

LES ENCAISSEMENTS AVEC L'ETRANGER

Virement reçu:

- en euros : jour de couverture

Chèque payable sur l'étranger :

- en CFA ou Euro :

1 jour ouvrable après la date de règlement

GLOSSAIRE

Agios

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Autorisation de découvert

Autorisation donnée par la banque permettant de bénéficier d'un découvert d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance.

Avis à tiers détenteur

C'est une mesure de poursuite propre à l'administration fiscale. Lorsqu'un contribuable ne s'acquitte pas spontanément de ses impôts et taxes dans les délais légaux, cette procédure permet au service des impôts ou à la trésorerie en charge du recouvrement de saisir directement auprès d'un tiers, les sommes d'argent que ce dernier détient pour le compte du contribuable.

Carte bancaire

Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque d'effectuer des paiements et/ou des retraits.

Carte à débit immédiat

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

Carte de retrait

Carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans les distributeurs automatiques de billets.

Chèque

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer la somme inscrite sur celui-ci au profit d'un bénéficiaire. Pour éviter des incidents de paiement, la provision doit être au préalable, disponible et suffisante lors de l'émission du chèque, et maintenue jusqu'à sa présentation.

Chèque de banque

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité en compte, est ainsi provisionné. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants ou des paiements en faveur d'administrations publiques.

Chèque sans provision

Chèque émis sur un compte dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour en régler le montant. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.

Code RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Code permettant d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le code guichet (5 chiffres), le numéro de compte SG Bénin (11 chiffres) et la clé de contrôle (2 chiffres).

Code BIC (Bank Identifier Code)

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements internationaux.

Code IBAN (International Bank Account Number)

Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il est nécessaire pour le traitement des virements internationaux.

Commission de mouvement

Commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.

Commission sur le plus fort découvert

Rémunération de la banque pour l'immobilisation de capitaux qui impose la possibilité pour le titulaire du compte d'utiliser sans préavis son découvert.

Cette commission se calcule sur le plus fort découvert en valeur

de
chaque mois.

Convention de trésorerie courante (C.T.C.)

Découvert autorisé contractualisé à durée indéterminée utilisable par débit en compte courant, destiné à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie et à assurer une partie du financement des besoins courant d'exploitation.

Dates de valeur applicables aux principales opérations

Dates de référence qui servent au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

DAB (Distributeur Automatique de Billets)

Appareil qui permet de retirer une somme d'argent de son compte à l'aide d'une carte bancaire et d'un code confidentiel, dans les limites fixées à l'avance contractuellement.

Découvert en compte

Position d'un compte chèque lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) ou non par le banquier.

Information annuelle des cautions

Renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Libellé

Ensemble de mots et abréviations utilisés sur les relevés de compte et précisant la nature et l'origine des opérations.

Opposition carte par la banque

Opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire (client-porteur).

Opposition carte par le client-porteur

Opération par laquelle le titulaire (client-porteur) signale à sa banque, par courrier ou par téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse de sa carte.

Opposition chèque(s)/chéquier(s) par l'émetteur (titulaire)

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier signale à sa banque, par courrier ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque/chéquier.

Relevé de compte

Document récapitulant les opérations enregistrées sur le compte d'un client.

SWIFT

Système de communication bancaire pour les opérations internationales

TAF (Taxe sur Activités Financières)

Taxe calculée sur l'ensemble des commissions perçues par la banque sur la clientèle et reversée au Trésor. Elle est actuellement de 10%.

TVA (Taxe sur Valeur Ajoutée)

Taxe calculée sur l'ensemble des frais perçus par la banque sur les services délivrés à la clientèle et reversés au Trésor. Elle est actuellement de 18%.

Virement permanent

Virement automatique à période fixe, en faveur d'un compte Société Générale Bénin ou confrère.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BÉNIN À VOTRE SERVICE

Parce que des solutions existent et s'adaptent à votre situation personnelle ou professionnelle, notre objectif premier est de garantir une meilleure qualité de la relation bancaire et des prestations individualisées. Aussi facilitons-nous l'accès à la banque par divers moyens de communication.

VOTRE CONSEILLER CLIENTÈLE EN AGENCE

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale Bénin. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter directement par téléphone ou par e-mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

Vos interlocuteurs SGB ne peuvent demander ou accepter une gratification de la part des clients. Ils perçoivent un salaire et non des commissions sur les ventes : ils vous conseilleront donc dans votre intérêt sur le long terme.

LA BANQUE À DISTANCE

TÉLÉPHONE

Standard accessible au 21 31 83 00 / 21 31 99 92 (lundi au vendredi de 8h à 17h).

Accueil en Agences (voir page 35 du document)

Avec le standard, optimisez votre relation avec votre conseiller professionnel pour la prise de rendez-vous et pour demander des informations.

@SOGEBENIN

Où que vous soyez, consultez vos comptes et réalisez vos opérations habituelles (virements) en bénéficiant d'un environnement sécurisé pour toute opération réalisée en ligne.

VOCALIA

Le serveur vocal vous permet par un simple appel de consulter votre solde et de recevoir vos informations par téléphone.

SERVICE DE RÉCLAMATION CLIENTÈLE

Vous avez plusieurs moyens de nous saisir pour faire part de vos réclamations et de vos suggestions :

1- EN PREMIER LIEU,

Votre Conseiller Clientèle et/ou votre Responsable d'Agence.

2- BOITE A SUGGESTIONS

Dans les agences

3- SERVICE QUALITE

- Par mail :

reclamations.sgb@socgen.com

banque.sgb@socgen.com

SERVICE DE RÉCLAMATION CLIENTÈLE

Appelez le (229) 21 31 51 40 et disposez d'une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de perte, de vol ou de tout autre souci sur votre carte souscrit auprès de Société Générale Bénin.

COTONOU (STANDARD)	21 31 99 92
AGENCE PRINCIPALE	21 60 03 60
	21 60 03 59
AGENCE SENADE	21 60 03 86
AGENCE GANHI	21 60 03 96
AGENCE SAINT-MICHEL	21 60 03 80
AGENCE ETOILE ROUGE	21 60 04 06
AGENCE PLACE BULGARIE	21 60 04 01
AGENCE DANTOKPA	21 60 03 90
AGENCE DEKOUNGBE	21 60 04 12
AGENCE STADE DE L'AMITIE	21 60 04 20
AGENCE FIDJROSSE	21 60 04 45
AGENCE CADJÈHOUN (Privée/VIP)	21 60 04 60
CALAVI	66 26 47 08
AGENCE CALAVI TOGOUDO	21 60 04 19
PORTO-NOVO	20 22 70 50
AGENCE CATCHI	21 60 04 37
BOHICON	22 51 00 84
AGENCE BOHICON	21 60 04 42
PARAKOU	23 61 18 50
AGENCE DE PARAKOU	21 60 04 28

HORAIRES D'OUVERTURE DE NOS AGENCES (Sauf Stade de l'Amitié)

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8H A 17H

SAMEDI : DE 09H A 13H

HORAIRES D'OUVERTURE STADE DE L'AMITIE

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 10H A 13H - 14H30 À 19H

SAMEDI : DE 09H A 13H

SIÈGE ET AGENCE PRINCIPALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 32.000.000.000 F CFA
RC : RB/COT/07 B 2058 COTONOU - CIB : B0104 -
IFU n°3200700065718

Siège : Lot 4153, Avenue Clozel Placodji-Kpodji
01 BP 585 COTONOU

Tél : (229) 21 31 83 00 - Fax : (229) 21 31 82 95 -

Swift : SOGEBJBJ

E-mail : banque.sgb@socgen.com

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



RENCONTREZ

votre conseiller en agence, ou contactez-le sur sa ligne directe, ou par messagerie sécurisée.



CONNECTEZ-VOUS

www.societegenerale.bj



APPELEZ

21 31 83 00 / 21 31 99 92

Du lundi au vendredi
de 8h00 à 17h00
Samedi 09h à 13h



DÉCOUVREZ

une gamme complète de **mémos** disponibles en agence.